

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Juin

## UNE ŒUVRE NATIONALE

On annonce qu'une interpellation relative au Canal des deux mers sera prochainement faite par deux députés, MM. Wickeiseimer et de Mondenard. Il est regrettable qu'une question de cette importance ne soit portée à la tribune qu'à l'heure où la Chambre est sur le point de disparaître. Aucune entreprise cependant ne mérite davantage l'attention du pays, au point de vue stratégique, économique, agricole et viticole, et l'on peut dire que si cette entreprise n'est pas aujourd'hui réalisée, on le doit à l'opposition systématique et inconcevable des ingénieurs des Ponts et Chaussées qui, on le sait, règnent en maîtres au ministère des Travaux Publics.

Et peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici que ces mêmes ingénieurs se sont montrés moins rigoureux pour le Canal de Panama à l'époque où M. de Lesseps les attachait à la fortune de cette œuvre avec des appointements annuels variant de vingt-quatre à cent-cinquante mille francs.

L'administration a pourtant voulu avoir le cœur net des critiques dirigées contre le Canal des deux mers, et elle a subordonné la mise aux enquêtes, si impatiemment attendue depuis dix ans, aux conclusions d'un rapport limité aux deux questions suivantes : Y a-t-il assez d'eau pour alimenter le canal et y aura-t-il assez de trafic pour alimenter le capital engagé ?

A ces deux questions MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées furent obligés de répondre favorablement ; mais comme il y avait une consigne d'être hostile au Canal des deux mers, les rapporteurs noyèrent leurs conclusions favorables dans une série de considérations étrangères au sujet qu'ils étaient appelés à traiter et sur lesquelles ils refusèrent formellement tout débat contradictoire.

Les vaillants promoteurs du Canal des

deux mers ne demandent à l'Etat ni secours, ni garanties ; mais le parti-pris de leurs adversaires est tel qu'on leur reproche le coût de leur entreprise comme si l'Etat devait y subvenir.

Malheureusement, les ministres qui succèdent aux Travaux Publics restent indifférents à cette question capitale, parce que leur incompétence ne leur permet pas d'aborder des études techniques aussi importantes, et quand il arrive par hasard qu'on les interroge sur un pareil sujet, ils ne peuvent que répéter les explications fantaisistes de leurs fonctionnaires.

Cependant il faut aboutir. Devant les menaces de prise de possession du Maroc par l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne, devant les tentatives de violation de la neutralité Suisse et de main-mise sur le Saint-Gothard, le Canal des deux mers devient un instrument de premier ordre pour la défense du pays. Nous nous refusons à admettre que la discussion soit étranglée entre deux incidents budgétaires et nous voulons croire que la Chambre demandera la nomination d'une Commission qui n'admettra les ingénieurs des Ponts et Chaussées qu'à titre consultatif.

Le gouvernement, de son côté, a intérêt à dégager sa responsabilité en consultant l'opinion publique sous la forme d'une mise aux enquêtes.

La Chambre et le gouvernement ne faibliront pas à ce double devoir. \*\*

## INFORMATIONS

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 juin

Les derniers chapitres du budget des travaux publics sont adoptés sans difficulté.

#### Budget des conventions

Le budget des conventions de chemins de fer avec l'Etat est voté après une longue discussion, qui n'aboutit pas, du reste, sur une proposition de M. Ferroul, lequel demandait que les marchandises françaises fussent soumises à un tarif

de transport égal à celui qui est appliqué aux marchandises étrangères.

On sait que par la faveur des tarifs dits de pénétration, ces dernières paient sur nos chemins de fer un prix de transport moins élevé que les nôtres.

Le ministre combat la proposition ; la commission en demande le renvoi qui est adopté.

#### Les chemins de fer de l'Etat

La fin de la séance est remplie par l'adoption des chapitres du budget des chemins de fer de l'Etat ; les trois sections des dépenses pour les travaux publics sont votées en entier, sauf trois chapitres réservés.

Séance du 27 juin

M. de Baudry-d'Asson adresse une question au ministre de l'intérieur en faveur des départements éprouvés par la grêle et les inondations, notamment la Vendée.

M. Constans répond en déposant un projet de crédit de un million en faveur des victimes des inondations et des orages. Le gouvernement n'a pas encore les renseignements complets. Si ce crédit est reconnu insuffisant, il en demandera un nouveau. (Approbation générale.)

#### Interpellation Lanessan

Avant de commencer la discussion du budget des colonies, la Chambre décide d'entendre M. de Lanessan qui interpelle le gouvernement sur le louage des transportés à l'industrie privée.

M. Delattre ayant lu un rapport sur une pétition relative aux mêmes faits, les deux discussions sont jointes et M. de Lanessan monte à la tribune.

M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat, réplique à la fois à M. de Lanessan et à la pétition lue par M. Delattre, que les critiques formulées contre l'administration coloniale vient de ce que les intérêts des petits colons sont lésés par le louage des transportés à l'industrie privée.

M. Lanessan remonte à la tribune ; mais la Chambre, visiblement impatiente, n'écoute guère l'orateur et clôt l'incident par l'ordre du jour pur et simple.

#### Le budget des Colonies

La Chambre passe alors à la discussion du budget des colonies. Les six premiers chapitres de ce budget sont adoptés après des observations de MM. de Lanjuinais, de Dompierre d'Hornoy et de La Ferronnays.

### SÉNAT

Séance du 27 juin 1889

M. Lenoël lit son rapport relatif au chemin de fer de la Réunion et conclut à l'adoption.

Le Sénat passe à la discussion du projet ayant pour objet l'amélioration du port du Havre et de la basse Seine.

M. Buffet combat les dépenses de nature à aggraver encore la situation financière, non seulement pour le présent, mais encore en engageant l'avenir. Le chiffre de 96 millions est

pareillement Françoise d'Aubigné, veuve Scarron.

La favorite était vêtue d'une robe de tabis bleu cèleste, dont les crevés de satin blanc pouvaient lutter d'éblouissement avec la neige de ses grasses épaules à fossettes. Epanouie rayonnante, ses épais cheveux roux tamponnés à la hurluberlu, les joues avivées de fraîcheur, le regard noir, vif et hardi, les lèvres vermeilles et gourmandes, elle s'avancait comme une déesse de Rubens, au milieu des courbettes intéressées et des œillades admiratives ; car à voir les courtisanes la contempler avec des extases affectées, on eût dit que le caprice du roi avait enflammé tous les cœurs.

A ses côtés, la nouvelle marquise de Surgère était assez pauvrement habillée de soie feuille-morte.

Vous auriez juré que la gouvernante mettait sa coquetterie à combattre sans armes, comme ces chevaliers dédaigneux qui délaçaient leur corselet, enlevaient leur casque et brisaient leur épée avant de descendre dans la lice.

Mais, tout en méprisant pour elle-même les artifices de la parure, elle avait voulu que ceux-ci donnassent un attrait de plus à Aurore, sa protégée.

Celle-là, dans sa toilette de taffetas changeant gris-perle, à reflets roses, garnie de points de Venise et de nœuds de rubans vert tendre, celle-là, disons-nous, était belle, oh ! mais belle à mettre dans l'ombre les plus brillantes étoiles de ce firmament princier...

Ce n'était pas la beauté affichante de madame de Montepan — sa seconde protectrice — ni celle de toutes ces femmes qui l'entouraient et dont les

énorme. Il sera probablement doublé et atteindra peut-être 150 millions, pour des travaux non urgents. Voter le projet serait aggraver notre situation ; ce serait un crime.

M. Krantz rapporteur, défend le projet. Il en démontre l'utilité et justifie les dépenses à faire pour permettre de lutter avec les ports étrangers dans des conditions plus favorables. Il montre l'infériorité du port actuel et les dangers qui en découlent surtout pour la marine marchande.

Après une courte suspension, à 4 heures, la discussion générale est close.

MM. de Larcinty et Guyot appuient l'urgence combattue par M. Buffet. Elle n'est pas déclarée.

Sur l'article premier, M. Teisserenc de Bort développe un contre-projet qui, selon lui, donnerait les moyens de faire des travaux nécessaires sans trop de dépenses. Il énumère ces travaux dans un long programme fondé sur des taxes locales.

#### Le Pape et la France

On lit dans le Journal de Genève :

Le bruit court dans les cercles de Paris et de Rome que le Pape, charmé des égards qu'a montrés M. Carnot lors de la remise de la barrette aux nouveaux cardinaux, s'occupe de rédiger une Encyclique dans laquelle il se montrera plein d'égards et même de tendresse pour la France.

#### La pension de Boulanger

On lit dans le Figaro :

Le ministre des finances a décidé de ne pas payer le dernier terme de la pension militaire du général Boulanger, qui s'élève à 10,500 francs, et son traitement de grand-officier de la Légion d'honneur, qui est de 2,000 francs.

Quand le fondé de pouvoir du général s'est présenté aux guichets du ministère, l'employé préposé au paiement lui a répondu qu'il avait l'ordre de ne point payer. En présence de ce refus, le représentant de Boulanger a déclaré qu'il allait faire sommation au ministre et que, si ce moyen ne suffisait pas, il l'assignerait devant le conseil d'Etat.

Le gouvernement déclare que c'est une mesure conservatoire prise sur la demande des magistrats instructeurs de la haute cour.

Paris, 27 juin.

Plusieurs journaux ont publié une information relative au refus que le ministère des finances a opposé au paiement de la pension militaire du général Boulanger. En effet, depuis son départ, M. Boulanger n'a pu toucher les deux trimestres de 1889 échus sur sa pension, se montant ensemble à 5,250 fr., pas plus que le premier semestre de son traitement de grand-officier de la Légion d'honneur, soit 1,000 fr., le tout formant un total de 6,250 fr.

Plusieurs journaux font observer, ce soir, que l'ordonnance du 24 février 1882 est formelle à l'égard des obligations auxquelles sont soumis les pensionnaires militaires qui se trouvent en pays étrangers. L'article 6 est ainsi conçu :

charmes dénudés sautaient aux yeux comme une provocation des sens, soulignée par tous les raffinements du luxe...

Non : c'était quelque chose qui prolongeait à plaisir le charme de la première vue, et où l'œil découvrait, de minute en minute — une à une — d'innombrables et mystérieuses fascinations...

Parmi ces fascinations, il convient de ranger l'indifférence et la mélancolie qui se lisaient à livre ouvert sur le visage de la jeune fille.

Aurore considérait cette coque étincelante sans étonnement ni embarras, — mais sans curiosité ni intérêt ; on devinait une tristesse mortelle derrière ce masque aux lignes immobiles et alanguies. Et chacun se demandait à l'envi quelle était cette débutante qui se montrait ainsi détachée des splendeurs qui l'entouraient — les splendeurs de la première cour du monde entier.

Comme les trois promeneuses s'arrêtaient devant un groupe complémenteur, un nouveau mouvement se fit dans l'élégante société...

Toutes les bouches s'ouvrirent à la fois, — et ces mots circulèrent, discrètement prononcés, des grilles de la forêt aux balustrades de la terrasse :

— Le roi, messieurs, c'est le roi !

Celui-ci descendait les marches du perron.

Louis XIV avait alors quarante ans.

Ce n'était déjà plus l'adolescent que les poètes à hyperboles et à pensions comparaient si volontiers à Phébus-Apollon, et dont ils célébraient à l'envi l'inexprimable crinière des flammes, — ou, pour parler plus prosaïquement, la chevelure blonde et fournie, qu'il portait longue et flottante, comme les

60 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

XVI

— Monseigneur, annonça M. de Boislaurier, c'est madame de Montepan qui entre dans l'allée du boulingrin.

— Ah ! très bien. Je comprends. La reine Marie-Thérèse est seule dans ses appartements ; mais la foule dorée reflue sur le passage de la favorite. Et Sa Majesté accompagne-t-elle celle-ci ?

— Non, monsieur le duc, la marquise n'a à ses côtés que deux dames : la veuve Scarron, son âme damnée, d'abord...

— La gouvernante des bâtards...

— L'autre...

— Ne serait-ce point une de ses sœurs : madame de Thianges ou madame de Fontevault ?...

— Non... Je ne crois pas... Je ne connais pas l'autre...

Et, soudain, avec un tressaillement :

— Mais quoi ! ne dirait-on pas ?... Oh ! non ! c'est impossible !... Je suis le jouet d'une ressemblance...

— Qu'est-ce encore ? s'informa M. d'Alaméda.

Le gentilhomme ne répondit pas immédiatement. Il crispait, en quelque sorte, ses yeux sur la seconde compagne de la superbe Athénaïs. Ensuite, avec agitation :

— Cependant, cette démarche, ces traits... Mais oui, c'est elle... C'est bien elle...

— Qui, elle ? répéta le vieillard...

— Celle que vous croyiez abimée dans les entrailles de la terre... Celle qui avait échappé à toutes nos recherches... Mademoiselle de la Tremblaye...

L'ambassadeur poussa un cri :

— Mademoiselle de la Tremblaye !...

— Regardez plutôt... La voici qui s'avance. Là, sur le bord du grand bassin...

M. d'Alaméda posa vivement sa main au-devant de ses yeux pour s'en faire une visière...

Puis, après une minute d'examen :

— Vous ne vous trompez pas... C'est elle... Sur mon âme, le sieur Despréaux a raison :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable...

— Puis encore, se frottant les mains qui rendirent un son de choc d'osselets :

— Que parliez-vous de jeter les cartes, Boislaurier ? Le jeu nous rentre ; quinte et quatorze. Il ne nous manque plus que le point pour avoir gagné.

XVII

C'était, en effet, mademoiselle de la Tremblaye.

Elle marchait à la droite de madame de Montepan, à la gauche de laquelle cheminait

« Tout certificat de vie délivré à l'étranger et produit au Trésor pour le paiement de la pension militaire ne sera admis qu'autant que le titulaire aura obtenu l'autorisation de résider hors du royaume, et que cette autorisation aura été notifiée aux agents du Trésor public. »  
Le général Boulanger n'ayant pas rempli ces conditions, les certificats de vie qu'il s'était fait délivrer à Bruxelles et à Londres n'ont pu être considérés comme valables.

**Une mystérieuse disparition**

Le *Petit Journal* raconte comme il suit la disparition de Caudrian :

Après avoir déposé le dépôt de ses valeurs entre les mains du curé de St-Michel, Caudrian rentra le soir chez lui dans un état d'exaltation impossible à décrire. Il ne se coucha pas et à deux heures du matin, après avoir fait dans son logement un épouvantable vacarme, criblant le lit à coups de poignard, il descendit, demanda le cordon et ouvrant la porte à deux battants, il fit, avec un énorme bâton dont il était armé, des moulins dans l'encadrement de la porte, en poussant des cris inarticulés. Comme le concierge lui demandait ce qu'il faisait là : « Je garde la maison contre ceux d'en face, répondit-il en désignant l'église, contre les curés qui m'ont volé ! »

Le concierge, ne parvenant pas à calmer Caudrian, referma la porte, laissant le pauvre fou assis sur le trottoir. Un chiffonnier qui passait, le matin, vit Caudrian couché dans le ruisseau, le fit lever et l'engagea à rentrer chez lui. Mais au lieu de l'écouter, l'ancien valet de chambre se leva et se dirigea vers l'avenue de Clichy qu'il descendit. Depuis on ne l'a plus revu.

On se perd toujours en conjectures sur ce qu'a pu devenir Caudrian. Mongin possède à Ozouer-la-Ferrière une petite propriété, un jardin entouré de murs. Aurait-il enterré le pauvre fou dans le jardin, comme Euphrasie Mercier fit pour Elodie Menétré à Villemonble ? C'est peu probable ; pourtant des fouilles vont être ordonnées par M. Guillot.

La version d'une séquestration paraît également peu admissible. Nous croirions plutôt que le malheureux Caudrian est dans quelque asile d'aliénés où on ignore son nom. Il est vrai que des recherches ont été faites dans ce sens sans résultat ; cependant on croit se souvenir qu'un individu enfermé à Sainte-Anne, il y a longtemps, parlait d'une fortune enfermée dans sa valise. On a pris cela pour des paroles d'insensé. Qu'est devenu cet homme ? Ne serait-ce pas Caudrian ?

De nouvelles arrestations ont été opérées. Les époux Lebréton, demeurant aux Batignolles, des amis de Favrel, qui ont eu entre les mains des titres volés à Caudrian, et le sieur Chemin d'Ouzouer-la-Ferrière, celui qui a reçu Mougin à son domicile, ont été arrêtés par M. Goron.

**Concours musical monstre**

Un concours musical monstre aura lieu dans le jardin des Tuileries, les 7 et 8 juillet prochain. Cette fête est placée sous le haut patronage du président de la République. Vingt-huit mille musiciens exécuteront la *Marseillaise* et d'autres morceaux de leur répertoire.

Soixante-douze départements seront représentés à ce concours.

**Le choléra à Berlin**

On lit dans la *Justice* : Nous recevons d'un de nos amis qui arrive de Berlin quelques détails intéressants. L'épidémie semble prendre d'inquiétantes proportions. Elle a gagné la garnison de Postdam, où un assez grand nombre de soldats d'infanterie et du train des équipages sont décédés. Des cas de mort se sont produits aussi dans la population civile. On essaie le plus possible de cacher ces décès ; mais l'inquiétude est vive, surtout dans les quartiers où ils se sont produits.

rois de la première et de la seconde race, et qui mettait comme une auréole de lumière autour de son front de jeune dieu. Ce n'était plus l'amoureux timide de madame de Frontenac, de la duchesse de Châtillon et de Marie de Mancini. Ce n'était plus le danseur des ballets du *Temps*, de la *Nuit*, des *Proverbes* et de *Thélis* et *Pélee*. Le monarque ne dansait plus. On raconte qu'à la première représentation de *Britannicus*, les vers suivants l'ayant frappé comme un reproche :

Pour toute ambition, pour vertu singulière,  
Il excelle à guider un char dans la carrière.  
A disputer des prix indignes de ses mains,  
A se donner lui-même en spectacle aux Romains...

il s'était promis de ne plus figurer dans aucun divertissement, — e. il s'était tenu parole.

Mais ce n'était pas encore le vieillard accablé par le poids des années, des revers, des deuils de famille, que nous voyons sur la fin de son règne, se traîner, maussade, ennuyé, las des autres et de lui-même, à travers les splendeurs silencieuses de Versailles devenu une tombe éblouissante et glacée.

Au temps où commence notre histoire, le Grand Roi se montrait dans toute la force de l'âge, de la fortune et de la gloire.

Les historiens ont avoué avec une sorte de regret que sa taille n'était pas assez développée. Mais cette taille, il savait la relever à propos par de hauts talons qui le mettaient au niveau de tout le monde. Ses traits étaient réguliers ; son nez saillant — celui des Bourbons — d'une coupe aquilone et noble ; ses joues pleines et rebondies ; sa mâchoire un peu lourde ; sa bouche petit et, comme l'on

**L'élection de Metz**

Voici le résultat de l'élection au Reichstag, en remplacement de M. Antoine : MM. Lanique, 2,761 voix ; Brass, 182 (manque quelques communes). L'élection de M. Lanique, candidat de la protestation, est assurée.

**Courrier de l'Exposition**

Le nombre des visiteurs payants pour la journée de mercredi 26 juin a été de 87,055.

**La poudre aux yeux**

Un exposant de la section persane, nommé Mirza Mohamed, vient d'être victime d'un vol assez important. Il avait ouvert sa vitrine à deux gentlemen américains de si grande allure qu'il n'avait pas songé à les surveiller de près. Lorsque les deux Yankees se furent éloignés, emportant quelques achats insignifiants, l'infortuné marchand s'aperçut qu'il manquait à son étalage de bijoux une bague ornée de turquoises d'une valeur, paraît-il, de deux mille francs.

**La Plaza de Toros**

Et maintenant tout à l'Espagne ! Cosas del Espana ! Toreador ! Ollé ! Senor caballero ! Picador ! Matador ! Banderilla ! Espada ! Nous ne parlons plus qu'espagnol après deux heures passées sur les gradins de la Plaza de toros de l'Exposition, au-delà du Champ-de-Mars, derrière l'avenue de Suffren, enfin, rue de la Fédération.

L'inauguration de ces arènes a eu lieu avant hier, en effet, et par un temps à souhait. Le ciel lui-même était Espagnol. Le soleil aussi, et nous commencerons par signaler à l'administration de la Plaza de toros l'inconvénient qu'il y aurait à maintenir la moitié de leurs arènes en plein soleil. L'autre moitié (côté Ouest), sera toujours à l'ombre entre trois et cinq heures, mais celle du côté Est paraît destinée à chauffer outre mesure l'enthousiasme des spectateurs. Avec une tente, on arriverait à corriger cet inconvénient.

La représentation de mercredi a été fort intéressante. C'est vraiment la première fois que nous voyons à Paris la reproduction exacte des exercices qui font la joie des Espagnols de toutes provinces et de nos méridionaux, français mêmes.

L'entrée des quadrillas, l'arrivée des taureaux la plantation des banderillas dans le cou de la bête agacée, le simulacre de la mort du taureau, tout cela vous a un cachet d'originalité très attrayant ; tout cela a soulevé dans le cirque des braves enthousiastes. Beaucoup d'Espagnols assistaient aux courses de mercredi ; mais il y avait aussi beaucoup de Français, et presque tous ont bruyamment acclamé les premiers espadas.

Enfin, tel qu'il est, le spectacle de la rue de la Fédération piquera vivement la curiosité. Il se renouvellera dimanche et jours suivants.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Conseil municipal**

Le conseil municipal de Cahors se réunira en séance publique, mardi 2 juillet, dans la salle de ses séances.

**Les élections départementales**

Le *Journal officiel* publiera lundi le décret fixant au dimanche 23 juillet les élections pour le renouvellement de la deuxième série des conseils généraux et des conseils d'arrondissements. Les scrutins de ballottage auront lieu le dimanche suivant, 4 août.

Les conseils généraux du Lot soumis à la réé-

dit vulgairement, faite en cœur. Ses yeux bleus, bien fendus, renfermaient un regard qu'il s'étudiait à rendre majestueux.

Depuis qu'il avait passé trente-cinq ans, il était vêtu de couleur foncée, avec une légère broderie, jamais sur les tailles.

Ce jour-là, habillé de velours noir, avec de simples boutons d'orfèvrerie, il portait le cordon bleu sur sa veste de satin écarlate, brochée de fleurettes d'or. Une plume blanche frisait autour de son chapeau. On ne lui voyait de pierreries qu'à ses boucles de jarretières et de souliers. Ses manchettes, sa cravate et son rabat étaient faits de dentelles françaises. En effet, pour que cette branche de notre industrie ne restât point au-dessous de celle qui enrichissait alors Venise et Malines, on avait mandé d'Italie et de Flandre trente maîtres-ouvriers en cette fabrication, auxquelles ont été donné seize cents jeunes filles à diriger. Enfin, il s'appuyait — plutôt par contenance que par besoin, sur un jonc à la pomme inscrite de brillants.

Ce jour-là, pareillement, il avait, comme écrit Saint-Simon, sa figure d'affaires.

En d'autres termes, il paraissait soucieux. Comme le flot des courtisans montait empressé à sa rencontre, il fit signe qu'il voulait demeurer seul et se dirigea rapidement vers madame de Montespan.

En le voyant approcher, les deux compagnes de celle-ci firent mine de se retirer en arrière.

Mais la marquise les rappela de la main, et interrompant le monarque avec cette familiarité hardie qu'elle affectait envers les plus grands personnages de la cour, et que son amant, si soucieux cependant des lois de l'étiquette, — l'avait autorisée à

lection sont M. Burgalières, Cambres, Pradines, Bergon, Béral, de Pradelle, Duphénieux, de Lamaze, Calmeilles, comte Murat, Lachèze, baron Dufour, Bouyé.

Les conseillers d'arrondissement faisant partie de cette série sont MM. Valette, Rulié, Perboyre, Veissy-St-Roch, Couderc, Monmayou, Bénechi, Duffour, Lompuech, Martin, Lalé, Guyot des Camy, Laplagne, Lacaze, Couderc.

**La fête du 14 juillet**

M. le Préfet du Lot vient d'adresser à MM. les Maires du département la lettre suivante :

Messieurs,

Vous avez dû vous préoccuper déjà des mesures à prendre pour la célébration de la Fête nationale du 14 juillet.

Je vous laisse le soin d'organiser la fête qu'il convient de célébrer, cette année, d'une manière plus particulièrement solennelle, à l'occasion du centenaire de la Révolution.

Les édifices publics, mairies, justices de paix, écoles, casernes de gendarmerie, etc., devront être pavés le jour et illuminés la nuit. La dépense qui en résultera pour chaque commune sera d'ailleurs peu considérable, et je suis convaincu que vous ne ferez pas appel en vain au patriotisme des populations.

Les églises étant des propriétés communales dont l'intérieur seulement est affecté à l'usage spécial des cultes, les municipalités peuvent exiger que le drapeau national orne la façade pendant ce jour et que les illuminations y soient entretenues pendant la nuit, pourvu qu'elles prennent à leur charge la dépense qui peut en résulter.

Quant aux presbytères, ils ne sauraient être illuminés si les ecclésiastiques qui les habitent s'y opposent ; ils ne sauraient être également pavés, au cas où ceux-ci s'y refusent, que si l'apposition du drapeau pouvait avoir lieu sans pénétrer dans l'immeuble.

En ce qui concerne la sonnerie des cloches, je dois vous rappeler qu'aux termes du règlement du 13 mars 1885, arrêté par l'administration préfectorale d'accord avec l'autorité diocésaine, le maire ou son délégué a le droit de faire sonner les cloches de l'église, le jour des fêtes nationales.

Les pauvres ne devront pas être oubliés, et il est désirable que, dans les communes où les ressources le permettent, des distributions de pain leur soient faites.

Plusieurs conseillers municipaux ont déjà voté des crédits spéciaux. Dans le cas où vous n'auriez pas prévu la dépense au budget communal, je vous serai obligé, messieurs, de vouloir bien convoquer l'assemblée communale à l'effet de voter les fonds nécessaires. Pour éviter tout retard, la délibération qui interviendra sera soumise à l'approbation des sous-préfets dans les arrondissements.

Veillez agréer, etc. Le préfet du Lot, ARNAUD.

**Gambetta à Saïgon**

Les français de Saïgon ont érigé au grand patriote un monument. Ce monument est la reproduction du groupe de Cahors, œuvre de Falguières.

**Congés**

A l'occasion de son arrivée dans le département et de la prise de possession de son poste, M. le préfet du Lot accorde un jour de congé aux élèves des écoles primaires publiques, le 15 juillet prochain.

**Écoles normales**

M. le ministre vient de décider que, par dérogation aux dispositions de l'article 87 de l'arrêté du 18 janvier 1887, les candidats aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, non

prendre jusque vis-à-vis de lui-même :

— Sire, dit-elle, voici madame la marquise de Surgère qui ne souhaite rien tant que remercier Votre Majesté de la nouvelle faveur dont elle a été l'objet.

Françoise d'Aubigné fit un pas en avant, et avec une révérence profonde :

— Le roi permettra-t-il à la plus dévouée de ses servantes de lui présenter l'expression d'une reconnaissance sans bornes pour les bontés dont elle n'a cessé d'être comblée par le plus généreux et le plus magnifique des souverains ?

En prononçant cette formule d'actions de grâces, dont Louis buvait avec délices l'accumulation d'épithètes laudatives, la veuve Scarron avait comme un tremblement dans la voix...

Ce trouble, adroitement simulé, était une adroite flatterie...

Rien ne pouvait être plus agréable, en effet, pour un prince que soixante-dix ans de règne ne rassasièrent qu'à demi de la joie d'être loué et adoré.

— Madame, répondit-il, j'ai tenu à récompense les soins dont vous entourez mes enfants, pour qui je n'ignore point que vous êtes comme une véritable mère.

Ceci était un coup non déguisé à l'adresse de madame de Montespan.

— Madame la marquise de Surgère, reprit Louis en donnant à la gouvernante le nom et le titre qu'il venait de lui accorder, M. le duc du Maine méditait dernièrement que vous étiez la raison même. Continuez à l'élever avec une égale sollicitude, ainsi que son frère et sa sœur. Le roi se chargera plus tard d'acquitter les dettes du père,

pourvus du brevet et qui échoueront aux examens au mois de juillet 1889, pourront néanmoins se présenter aux concours d'admission à l'École normale qui doit avoir lieu le 1<sup>er</sup> août prochain, à la charge par eux d'obtenir le brevet à la session d'octobre.

**Mairie de Toulouse**

Le Comité d'organisation du Concours musical qui doit avoir lieu à Toulouse, le 20 juillet prochain, a l'honneur de rappeler aux Sociétés de la région que les adhésions sont reçues à la Mairie (Capitole) jusqu'au 30 courant inclus, terme de rigueur.

Sur la demande d'un grand nombre de sociétés, le Comité a fixé ainsi qu'il suit les heures des concours :

Concours d'exécution à 10 heures du matin ;  
Concours d'honneur à 3 heures du soir.  
Le programme du Concours sera adressé aux Sociétés adhérentes en temps utile.

**L'orphéon**

On nous annonce que nos orphéonistes font leurs préparatifs pour aller conquérir de nouvelles médailles à ajouter à la splendide collection de récompenses qui orne déjà leur bannière.

La société orphéonique cadurcienne doit en effet prendre part au concours d'orphéons, de musiques et de fanfares qui aura lieu, à Toulouse, le 20 juillet prochain.

**Concours poétique de Béziers**

Notre compatriote, M. J.-B. Rouquet, peintre-félibre, vient d'obtenir l'une des premières récompenses au concours annuel de la Société littéraire et artistique de Béziers.

Le jury d'examen lui a décerné une magnifique médaille artistique, en bronze, grand module, et un beau diplôme de *Membre-Lauréat* pour son poème dithyrambique, écrit en langue romane, ayant pour titre : *La Reino del Miéjoun*.

**Travailleurs militaires**

Par décision de M. le général, commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée, le nombre maximum d'hommes du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, qui peuvent être mis à la disposition des propriétaires pour les travaux agricoles, a été fixé à 72.

Les cultivateurs devront adresser leurs demandes aux commandants d'armes, par l'intermédiaire du préfet et des sous-préfets.

**L'appel de la classe de 1888**

On annonce qu'en prévision du vote prochain de la loi sur le recrutement, le ministre de la guerre vient de décider que l'appel des jeunes soldats de la classe 1888 aurait lieu, cette année, à la même date pour toutes les armes.

En conséquence, le contingent de cavalerie sera appelé en même temps que ceux des autres armes.

Le départ n'aura pas lieu avant le 1<sup>er</sup> novembre, les élections générales d'octobre rendant difficile la mise en route des jeunes soldats avant cette date.

**Les veuves d'officiers**

Nous appelons l'attention sur la lettre suivante qui exprime une demande très fondée :

« S'il est une classe intéressante, c'est bien certainement celle des veuves d'officiers, et notamment celle des veuves qui ont épousé des officiers, après leur admission à la retraite.

« Un officier qui passe sa vie en Algérie ou dans les colonies et qui ne rencontre pas une femme ayant la dot exigée, ne peut se créer un foyer qu'une fois en retraite. Dans ce cas, par une mesure incompréhensible, des services de l'officier, des retenues faites sur son traitement, il n'est tenu aucun compte, ni à sa veuve ni à ses enfants ; ils n'ont droit à aucune pension.

« Ne pourrait-on attribuer le droit à ces veuves et à ces enfants mineurs, des bureaux de

La veuve Scarron dessina une nouvelle révérence et s'effaça discrètement.

Le monarque, qui n'avait jusqu'alors accordé aucune attention à mademoiselle de la Tremblaye, se tourna vers la favorite :

— A nous deux, madame, dit-il brusquement.

— A nous deux, Sire, répondit celle-ci avec une grande tranquillité.

Ils se mirent à marcher côte à côte.

La marquise gardait le silence. Elle attendait. Toutefois, elle avait l'air fort calme.

Le roi, par contre, témoignait d'un assez grand embarras. A la fin, il saisit son courage à deux mains :

— Madame, commença-t-il d'un ton sérieux, j'ai le regret d'avoir à vous informer d'une décision que j'ai prise et qui vous peinera certainement autant qu'elle m'afflige moi-même...

— Ah !...

— Il est désormais nécessaire que nous apportions dans nos rapports les plus extrêmes ménagements...

— Ah !...

— La reine est fort souffrante, et je dois lui épargner tout ce qui serait de nature à empirer son état...

— Ah !...

La marquise avait poussé avec la plus parfaite indifférence les trois exclamations qui précèdent. Le roi était évidemment mal à l'aise. Il ne regardait pas son interlocutrice et semblait s'absorber à pousser du bout de sa canne un petit caillou blanc sur le sable de l'allée.

(A suivre.)

tabacs que l'on distribue avec une si grande libéralité d'autres. »

Certificat d'études

Les examens du certificat d'études primaires pour les élèves du canton Nord de Cahors ont eu lieu mercredi et jeudi dernier à l'école du Vieux-Palais-de-Justice.

Voici par ordre de mérite les noms des élèves reçus :

- Garçons
Blavier, J.-A., école du Vieux-Palais.
Roussel, Paul-F., école de la rue du Lycée.
Martel, J.-B.-Gustave, id.
Delpach, Arsène, école du Vieux-Palais.
Chanut, Edmond, id.
Sarrazin, C.-M., école de la rue du Lycée.
Collier, Paul, école du Vieux-Palais.
Bousquet, Jean-Louis, id.
Giry, Firmin, id.
Parra, Alphonse, id.
David, Charles, école de la rue du Lycée.
Donadien, Justin, école du Vieux-Palais.
Lapuyade, Eugène, id.
Annaquin, Calixte, école de la rue du Lycée.
Grat, Pierre-Eugène, id.
Frayssé, Jean, école du Vieux-Palais.
Bédou, Célestin, école de la rue du Lycée.
Bédou, Jean, école de Valroufié.
Cros, Eugène, école du Vieux-Palais.
Bonyssot, Marcellin, école de Valroufié.
Manié, Amédée, école du Vieux-Palais.
Valtrand, Charles, id.
Trousseau, Antoine, id.
Delon, Jean, école de la Madeleine.
Ramond, François, école du Vieux-Palais.
Barreau, Charles, école de la rue du Lycée.
Cassan, Albert, école de Larroque.
Peindaries, Bernard, école du Vieux-Palais.
Salomon, Jean, id.
Clary, François, école de Valroufié.
Talayssat, Jules, école du Vieux-Palais.
Blanc, Jean-Louis, id.
Malique, Baptiste, école de la rue du Lycée.
Ilbert, Charles, id.
Molinier, Alfred, école du Vieux-Palais.
Pouget, Joseph, école de la Madeleine.
Delord, Jean-B., école du Vieux-Palais.
Raynal, Antoine, école de Mercuès.
Théron, Eugène, école de la rue du Lycée.
Relhié, Jean, école de Mercuès.
Bonyssot, Sylvain, école de Valroufié.
Mouly, école de Mercuès.
Miquel, Auguste, école du Vieux-Palais.
Bédou, Antoine, école de Larroque.
Lasfargues, J.-B., école de la rue du Lycée.
Contios, Eloi, école de Mercuès.
Pouzergues, J.-L., école de la rue du Lycée.
Destrel, Auguste, école du Vieux-Palais.
Denestèbe, Pierre, école de la rue du Lycée.
Pendaries, Jules, id.

Filles

- Miquel, Louisa, école de Larroque.
Bonyssou, Jeanne, école secondaire de Cahors.
Boisse, Jeanne, id.
Bonnat, Léonie, école commun. de Cahors.
Vidal, Gabrielle, école secondaire de Cahors.
Calmels, Léonie, école communale de Cahors.
Vaysset, Lucie, école laïque de Larroque.
Pineau, Louise, école communale de Cahors.
Courpet, Marceline, id.
Sembel, Maria, id.
Blaquier, Maria, id.
Frézals, Marie-Louise, école de la Madeleine.
Lancou, Antoinette, école comm. de Cahors.
Nous donnerons dans notre prochain n° le résultat des examens du canton sud de Cahors.

Cycle-Club Cadurcien

La séance générale du Cycle-Club Cadurcien se tiendra ce soir, à 8 h. 1/2 très précises, dans une salle de l'hôtel de ville. Les personnes faisant partie de la Société pourront retirer leur carte de membre. Le trésorier recevra les cotisations (0,50) afférentes au mois de juillet.

Des questions très importantes étant portées à l'ordre du jour MM. les membres sont priés de vouloir bien se rendre exactement à la présente convocation.

Le Secrétaire du C. C. C., J. BLANC.

Le traitement des institutrices

La discussion du projet concernant les dépenses de l'instruction primaire et le traitement du personnel est terminée devant le Sénat.

Les analyses que nous donnons des séances parlementaires étant forcément très brèves, il nous paraît bon, en ce qui concerne ce projet fort intéressant, d'entrer dans quelques détails.

Le chapitre 1er, qui comprend cinq articles détermine les dépenses qui seront à la charge de l'Etat, des départements et des communes. Le traitement du personnel dans les écoles primaires, les écoles primaires supérieures, les écoles normales, sont à la charge de l'Etat. Les départements auront à payer l'entretien et, s'il y a lieu, la location des bâtiments des écoles normales. Les communes se chargeront de l'entretien et, s'il y a lieu, de la location des bâtiments des écoles primaires. C'est sur elles aussi que retombera l'indemnité de résidence, une des innovations importantes de la loi. Enfin, il est décidé qu'à l'avenir il ne sera créé d'écoles primaires supérieures ni de cours complémentaires que si la commune s'engage à inscrire pour cinq ans au moins les dépenses qui lui incombent pour ces deux sortes d'établissements au nombre des dépenses obligatoires.

Une des innovations les plus utiles de la loi, c'est la répartition des instituteurs et institutrices en cinq classes différentes. Ces classes sont attachées à la personne et peuvent être attribuées sans changement de résidence. Le projet du gouvernement, voté par la Chambre, fixait un traitement identique pour les deux sexes. La commission du Sénat n'a pas main-

tenu cette égalité pour les trois classes supérieures. Les instituteurs et les institutrices titulaires débutent à 1,000 fr. puis il s'élève au taux de 1,200 fr. pour la quatrième classe. Mais à partir de la troisième classe le traitement varie. Pour les instituteurs il est de 1,500, 1,800 et 2,000; pour les institutrices, de 1,400, 1,500 et 1,600. Il y a dans cette classification un peu d'arbitraire. Ce sont des raisons d'économie qui la justifient. Mais il n'en paraît pas moins irrégulier qu'un instituteur qui est élevé de la troisième à la deuxième classe obtienne une augmentation de traitement de 300 fr., tandis que le même avancement ne vaudra à l'institutrice que 100 fr. de plus.

Outre ce traitement, les titulaires des deux sexes auront 200 fr. de plus quand l'école aura plus de deux classes; 400 fr. quand elle aura plus de quatre classes.

L'indemnité de résidence est une augmentation de traitement. Elle sera payée par les communes et compensera la suppression du prélèvement du cinquième. Les communes ne la devront que quand leur population agglomérée dépassera mille habitants, et elle s'élèvera progressivement depuis 100 jusqu'à 800 fr., en raison du chiffre de cette population. A Paris elle sera de 2,000 fr.

Un amendement accepté par la commission, et que le Sénat n'a pas voté sans quelque difficulté, décide que les communes chefs-lieux de canton, quand même leur population serait inférieure à mille habitants, auront à payer l'indemnité de 100 fr.

Courrier de Gourdon

A partir du 1er juillet prochain, le départ de Cahors du courrier de Gourdon s'effectuera à 8 heures du soir; dernière levée de la boîte du bureau à 7 h. 30.

Un maraudeur

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Victor Viala, âgé de 21 ans, sellier, demeurant rue Brives, prévenu de vol de récoltes et dévastation de plants.

Mesure de salubrité

Contravention a été relevée contre le nommé Jean Delord, maçon, demeurant à Cahors, faubourg Labarre, pour avoir établi une porcherie dans la cave de sa maison, ce qui a donné lieu à des plaintes de la part des voisins.

GOURDON

Accident. — Lundi dernier, M. Dalet, notre sympathique conseiller municipal, surveillait des travaux de réparation qu'il fait exécuter à la toiture de sa maison, rue du Majou, lorsque une tuile se détachant subitement vint s'abattre sur sa tête d'une hauteur de 15 mètres environ. On s'empressa aussitôt auprès de M. Dalet qui, ainsi atteint, perdit le sang en abondance. Les blessures ne sont pas graves.

Suicide. — On nous annonce de Lamothe-Fénélon, le suicide d'une jeune fille qui se serait noyée à suite de chagrins d'amour.

Incendie. — Ces jours derniers, un incendie a complètement détruit une belle grange appartenant à M. Jean Bult, propriétaire à Fajoles; les pertes, qu'on évalue approximativement à 6,000 fr., sont heureusement couvertes par une assurance.

Récidiviste endurci. — Le nommé Pierre Guido, perruquier, âgé de 49 ans, né à Orthez, ayant déjà à son actif 58 condamnations pour divers motifs, vient d'être conduit à la maison d'arrêt de Gourdon, pour répondre du délit de mendicité et de vagabondage.

SAINT-MARTIN-DE-VERS

Dans la nuit du 24 juin courant, des malfaiteurs encore inconnus ont pénétré dans la maison d'habitation du sieur Justin Martel, cèlibataire, demeurant à la Combe du Garic.

Ils se sont précipités sur lui pendant son sommeil, l'ont saisi à la gorge, roué de coups et traîné dans un trou derrière la porte où ils l'ont laissé pour mort.

C'est le lendemain matin seulement que Jean-Louis Martel, allant rendre visite à son fils, l'a trouvé sans connaissance. Un médecin appelé aussitôt a pu assez facilement le rappeler à la vie.

La gendarmerie et le parquet ont été immédiatement prévenus. L'information suit son cours.

AGRICULTURE

Traitement du Black-Rot

Il faudrait bien pourtant que MM. les professeurs d'agriculture et la Société agricole se missent d'accord pour le meilleur traitement à appliquer aux maladies cryptogamiques de la vigne. Tandis que M. le président de la Société, dont chacun reconnaît la compétence en ces matières, reçoit la mission, officielle, du Conseil général du Lot, d'indiquer aux viticulteurs de notre pays, le traitement le plus efficace contre le black-rot, voici qu'un professeur d'agriculture du collège de Figeac, se permet de critiquer les formules placardées par l'administration dans toutes les communes du Lot et de recommander autre chose.

A quoi diable veut-on que nos malheureux vigneron s'arrêtent, lorsqu'on leur dit blanc aujourd'hui et noir demain. Nous approuvons donc en tous points la note ci-dessous

adressée à l'Alliance républicaine par M. Savre, professeur départemental d'agriculture :

L'Alliance républicaine du Lot, du 19 juin courant, a publié un compte rendu d'une conférence de M. Pezet, professeur d'agriculture au collège de Figeac, où celui-ci recommande l'eau céleste de préférence à la bouillie bordelaise, pour combattre le black-rot.

Or, d'un rapport adressé le 26 août 1888, à M. le Ministre de l'agriculture par M. Prilleux, sur les résultats du traitement du black-rot à Aiguillon en 1888, on voit que la moyenne des traitements à l'eau céleste donne 65.80 0/0 de raisins malades, tandis que le traitement à la bouillie bordelaise, n'a donné que 20.19 0/0 dans les mêmes conditions, et même si on prend les rangs traités à la bouillie à 70 0/0 de sulfate de cuivre et 15 0/0 de chaux, cette moyenne s'abaisse à 15 0/0; aux viticulteurs d'apprécier.

P. SAVRE, Professeur départemental d'agriculture.

Une invasion de chenilles

Cambrai, 28 juin, soir.

Il s'est passé quelques chose de si extraordinaire dans notre vallée d'Omignon, que je crois devoir vous aviser. Aux savants de l'expliquer.

Il y a environ 15 jours, tout à coup et instantanément, d'un jour à l'autre, une nuée de chenilles s'est abattue dans la vallée d'Ennemain à Saint-Christ, recouvrant en même temps les 10 à 15,000 pieds d'arbres qui y sont plantés. En trois jours de temps, ces arbres furent dépouillés et mis à nu, et comme ces chenilles n'étaient pas en maturité quand elles ont dévasté ces plantations, nous nous demandons ce qu'il allait en advenir. De même qu'elles étaient venues instantanément, elles disparurent sans qu'on sut comment.

Dans la vallée, plus une feuille d'arbres. C'est un spectacle triste et qui peut avoir des conséquences désastreuses. Ces arbres arrêtés en pleine sève reprendront-ils leurs vigueur? Plus de 45,000 pieds sont ainsi dépouillés. Tous les peupliers de canada ou autres, les chênes blancs, les ormes et les frênes, n'ont pas été touchés.

Marché de La Villette du 27 juin

Bœufs amenés, 1,490; vendus, 1,425; prix extrêmes du kil., 1,14 à 1,46.

Vaches amenées, 417; vendues, 402; prix extrêmes du kil., 0,98 à 1,42.

Taureaux amenés, 130; vendus, 130; prix extrêmes du kil., 0,98 à 1,24.

Veaux amenés, 1,984; vendus, 1,440; prix extrêmes du kil., 1,30 à 1,70.

Moutons amenés, 12,175; vendus, 11,880; prix extrêmes du kil., 1,54 à 1,96.

Porcs gras amenés, 4,430; vendus, 4,108; prix extrêmes du kil. 1,35 à 1,65.

Marché de Bordeaux du 27 juin

Bœufs amenés, 189; vendus, 149; prix extrêmes des 50 kil., 52 à 72 fr.

Vaches amenées, 46; vendues, 40; prix extrêmes des 50 kil., 47 à 67 fr.

Moutons amenés, 921; vendus, 751; prix extrêmes des 50 kil. 75 à 95 fr.

FAITS DIVERS

Un cas de fécondité

Les journaux autrichiens racontent qu'à Agendorf, localité du Comitat d'Adenbourg, une femme a dernièrement donné le jour à cinq enfants du sexe masculin, tous bien portants.

Les pigeons

Nous avons reçu depuis quelque temps de nombreuses réclamations relativement aux dégâts que les pigeons causent en ce moment aux récoltes en céréales couchées par les derniers orages.

Des nuées de pigeons s'abattent sur les champs d'avoine et ne laissent plus tenir une graine à l'épi.

Il y a cependant une nouvelle loi qui ordonne au préfet de prendre en pareil cas des mesures sur la fermeture des colombiers. Nous espérons que M. le préfet se reportera à cette loi et donnera satisfaction aux agriculteurs.

Dans le cas contraire, les propriétaires auront toujours le droit de se faire justice eux-mêmes en tirant sans pitié sur les oiseaux pillards.

La destruction des hirondelles

L'administration est informée que, malgré les prescriptions de l'article 11 de l'arrêté réglementaire sur la chasse du 9 janvier 1889, qui interdit la destruction et la capture des hirondelles par quelque moyen que ce soit, ces oiseaux font l'objet d'un commerce important, particulièrement dans l'industrie des modes.

Le préfet de la Gironde a rappelé aux maires, commandants et officiers de gendarmerie et gendarmes sous leurs ordres, commissaires de police et agents chargés de la surveillance de la chasse, les prescriptions de l'article 11 susvisé qui comprend l'hirondelle parmi les oiseaux utiles à l'agriculture et en interdit la capture, la destruction et le colportage d'une manière absolue.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DU 27 JUIN

(de 8 à 9 h. 1/2 du soir, Allées Fénélon.)
Le Régiment de Champagne (Allégo) Kelsen.
Le Muet de Portici (ouverture) Auber.
Le Bijou perdu (fantaisie) Adam.
Dolorès (valse) Waldteufel.
Le Pardon de Plouézel (musique) Meyerber.
Pour les Banbins (potke) Farbach.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 22 au 29 juin 1889

Naissances.

- Sastres Alfred, à St-Henri.
Desprats Pierre, rue des Trois Baudus 14.
Meric Jean, rue Darnis, 17.
Cazélou Elie, rue Nationale, 8.
Mirassou Jean, rue Berry, 11.
Sagnet Marie, rue Besombes, 8.
Vialard Rose, rue Lacaprenède 8.

Décès.

- Dases Marie, 85 ans, rue Mascoutou 35.
Lagréze Marguerite, 72 ans, à Bégous.
Vincent Jean soldat au 7e de ligne à Cabessou.
Laville Pierre, 81 ans, rue Mascoutou. 12.

THÉÂTRE DE CAHORS

Mercredi 3 juillet.

LA

PORTEUSE DE PAIN

Drame en 5 actes et 9 tableaux

De MM. Xavier de Montépin et Dornay

AVEC LE CONCOURS DE

Mme Marie FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française

REVUE HEBDOMADAIRE

Les inquiétudes de la semaine dernière se sont un peu calmées. Mais le marché est timide. Le Comptant se montre remarquablement disposé, c'est toujours un indice favorable. Le 3 0/0 est à 85.32 ex-coupon de 0,75, l'amortissable est à 88.30, le 4 1/2 à 104.55.

Les Sociétés de crédit ont toutes plus ou moins redressé leurs cours. Le Foncier est à 1321.50, avec un coupon de 32 fr. à toucher le 1er juillet. Le Crédit Lyonnais s'est relevé à 672.50. La Banque de Paris est à 760. La Société Générale est à 455, on voit par la comparaison des bilans que les affaires de cette Société sont en pleine prospérité.

La compagnie des chemins de fer du Sud de la France, a décidé de porter de 10 millions à 20 millions, le montant de son capital social. Ce doublement est rendu nécessaire par le développement du réseau. En conséquence, le 27 juin, la Société générale, le Crédit industriel et la Société marseillaise ouvriront leurs guichets à la souscription de 20,000 actions, sur lesquelles on versera 250 fr., soit 50 fr. en souscrivant, 75 fr. à la répartition et 125 fr. du 1er au 5 août.

La compagnie du Sud de la France possède un réseau la reliant aux lignes de Paris-Lyon-Méditerranée et qui, en même temps, par les adjonctions stratégiques qui vont lui être imparties, la rend indépendante. Les conversions qui régissent ces concessions donnent à ses actions une véritable similitude avec les obligations.

En sorte que les 20,000 actions nouvelles qui viennent doubler le capital social jouissent comme tous les autres titres émis par la compagnie d'intérêts à 5 0/0 garantis par l'Etat et les départements. Les éléments de sécurité que recherche l'épargne se rencontrent dans ce placement. Nos chemins sont fermes sans affaires. Les fonds étrangers ont été assez mouvementés, mais la tendance est meilleure. La Gold Trust Company se tient entre 30 et 33.

Nous avons expliqué l'ingénieux mécanisme de cette société, le mouvement de hausse se poursuit lentement mais sûrement sur la Gold-Trust. Il s'accroît lorsque le public comprendra mieux le fonctionnement des Trust en particulier. On émet en ce moment 100,000 obligations à 25 fr. Les Monts-de-Piété d'Angleterre rapportant 6 0/0 par an. Toutes les obligations ainsi émises seront remboursées en 60 ans par voie de tirage au sort annuel.

Elles ont pour garantie les gages mêmes sur lesquels le Mont-de-Piété fait des avances et leur montant sera toujours représenté soit par des nantissements, soit par des propriétés et valeurs de premier ordre, soit par des espèces. C'est un placement sérieux, le gage des obligations ayant toujours une valeur presque double de leur montant et étant d'une réalisation facile et immédiate surtout en Angleterre. On souscrit à la Société de dépôts et comptes courants et aux bureaux de la Semaine financière.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui nous sont adressées, nous croyons utile de donner l'adresse de la Semaine financière. Les Bureaux de ce journal sont situés 8, Saint-Augustin. Comme nous l'avons dit c'est le plus ancien des journaux financiers. Elle s'efforce de tenir ses lecteurs constamment au courant de tous les événements financiers petits ou grands qui se produisent.

BOURSE. — Cours du 28 juin 1889.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0 1883, Actions Orléans, Actions Lyon, Action Panama, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes, Obligations Saragosse, Emprunt Russe 4 0/0 1889.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Train de Plaisir

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889 et de la Fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Aurillac, le vendredi 5 juillet à 5 h. 25 soir et de Rodez à 5 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Massiac, Capdenac, Souillac, Tolle, Larche, Brive et St-Julien-le-Vendomois.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 16 juillet à midi 30.

Prix des places, aller et retour :

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires, à Paris : 2e Classe 48 fr.; 3e Classe 33 fr.

De Massiac, Aurillac, Figeac, Souillac, Quatre-Routes et des stations intermédiaires, à Paris, 2e Classe 44 fr.; 3e Classe 30 fr.

De Turenne, Tulle, Larche, Brive, St-Julien-le-Vendomois et des stations intermédiaires, à Paris : 2e classe, 38 fr.; 3e classe, 26 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 4 juillet à 6 h. du soir.

Excursions en Auvergne et dans le Limousin

Permettant de visiter Le MONT-DORE, La BOURBOULE, ROYAT, CLERMONT-FERRAND, NÉRIS et EVAUX, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre, des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Table with 3 columns: Destination, 1st class, 2nd class. Rows include Paris, Nantes, Angers, Le Mans, Tours, Blois, Orléans.

ITINÉRAIRE :

1° Le parcours entre le point de départ et Vierzon et vice-versa ;

2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tolle, Brive ou Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers) Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours), peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des Billets de voyages circulaires ci-dessus ou inversement, des Billets d'aller et retour de 1er et de 2e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du Billet d'excursion.

On délivre des Billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris, — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa, Billets d'aller et retour réduits de 25 % valables pendant 3 jours.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

Table with 4 columns: Station, Matin, Soir, Matin, Soir. Rows include Cazoullès, Souillac, Le Pigeon, Martel, St-Denis, De Saint-Denis à Cazoullès.

Avant les repas

Prenez une Pilule Gicquel, tonique, laxative; elles dégagent le cerveau, elles maintiennent en bon état les fonctions digestives de l'estomac et des intestins. C'est le remède le plus efficace pour combattre la constipation. Elles vous évitent manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies, vous trouverez les Pilules Gicquel à 1 fr. 50 la boîte.

Le Sourire aux lèvres!

Vous le savez bien — charmantes jeunes filles et élégantes dames, toujours désireuses de paraître belles — qu'il n'y a de visage aimable et gracieux que si le sourire apporte à la physionomie sa divine irradiation. Mais, pour que votre bouche mignonne puisse posséder ce don précieux du sourire, il est nécessaire que sous vos lèvres entr'ouvertes, se montre le délicat émail de jolies dents et que dans la franchise de l'éclat de rire, de gentilles quenottes apparaissent, laiteuses et nacrées comme deux rangs de fines perles dans le frais écrin de gencives fermes et roses ?

Hernies

La Hernie constitue un accident sans gravité quand elle est bien soignée, mais qui devient des plus sérieux sous l'influence de l'incurie. Abandonnée à elle-même, ou réprimée seulement par un bandage, elle suit une marche progressive et fatale; une véritable infirmité en résulte et le malade voit s'affaiblir son énergie morale aussi bien que ses forces physiques.

Rendre aux tissus leur tonicité pour obtenir ensuite la cicatrisation de la déchirure, tel est le but que permet d'atteindre la méthode du Docteur Choffé, ex-médecin de la marine; méthode si clairement exposée dans son TRAITÉ DE MÉDECINE PRATIQUE qui comprend une étude complète des affections chroniques de tous les organes.

Le Docteur Choffé, quai Saint-Michel, 27, Paris, adresse gratuitement cet excellent ouvrage de plus de 350 pages à tous ceux qui accompagnent leur demande de 60 centimes en timbres-poste pour frais d'envoi.

D<sup>r</sup> SANDREAU.

ÉTUDE de M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE A SUITE DE Saisie immobilière ADJUDICATION Fixée au Trente-Un Juillet prochain.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Fraysse, huissier à Luzech, en date du dix-neuf avril dernier, dénoncé le vingt-trois du même mois d'avril et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-sept du dit mois d'avril, volume 129, numéros 7 et 8;

Il a été procédé, A la requête de Monsieur Joseph-Joachim Lafon, appelé en famille Auguste, conservateur des hypothèques en retraite, habitant et domicilié à Caix, commune de Luzech,

Lequel a constitué aux fins des présentes M<sup>e</sup> G. Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, cours de la Chartreuse, numéro 40;

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Clary et de Marie Trégous, mariés, propriétaires-cultivateurs, habitant et domiciliés ensemble aux Calvignau, commune de Labastide-du-Vert;

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens Saisis et à Vendre

Article premier Une maison, sol et patus, ces derniers formant le numéro 391, section A du plan cadastral de la commune de Labastide-du-Vert, d'une contenance approximative de un are cinquante centiares, première classe, d'un revenu net de quatre-vingt-dix centimes. La maison formant le numéro 391, section A du dit plan cadastral, septième classe, d'un revenu de un franc. Cette maison forme un rez-de-chaussée; on y entre à plein pied par une porte à un ouvrant du côté du midi, au-dessus de laquelle se trouve une petite ouverture de vingt-cinq centimètres carrés environ, au couchant une petite ouverture d'environ soixante-cinq centimètres, fermée avec une planche. Elle est construite en pierres, recouverte en pierres plates; on aperçoit un canon de cheminée et un évier. Il y a à côté une étable, fermée avec une porte à un ouvrant, couverte en pierres plates. A côté existe une voûte dite cuvier, fermée par une porte à un ouvrant, avec un verrou en dehors, le tout couvert en pierres plates.

Article deux Une terre sise à Béziers de Lenton, formant le numéro 392, section B du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de quarante-trois ares, cinquième classe, d'un revenu de quatre-vingt-six centimes.

Article trois Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 390, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de quarante-deux ares soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc cinquante-quatre centimes.

Article quatre Une terre sise au Camp de Gausse, formant le numéro 402, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de trente-six ares soixante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de trois francs quatre-vingt-huit centimes.

Article cinq Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 403, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de soixante-deux ares, quatrième classe, d'un revenu de deux francs vingt-trois centimes.

Article six Une terre sise au même lieu, formant le numéro 404, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de huit ares quatre-vingts centiares, cinquième classe, d'un revenu de dix-huit centimes.

Article sept Un bois sis au même lieu, formant le numéro 405, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de six ares quatre-vingts centiares, deuxième classe, d'un revenu de soixante centimes.

Article huit Une terre sise au même lieu, formant le numéro 406, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de sept ares soixante-dix centiares, troisième classe, d'un revenu de un franc cinquante-quatre centimes.

Article neuf Une terre sise à Combel de Labouysse, formant le numéro 372, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de trente-deux ares dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-treize centimes.

Article dix Une friche sise au même lieu, formant le numéro 376, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de treize ares quatre-vingt-dix centiares, deuxième classe, d'un revenu de treize centimes.

Article onze Une friche sise au même lieu, formant le numéro 379, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de sept ares quarante centiares, deuxième classe, d'un revenu de six centimes.

Article douze Une terre sise au même lieu, formant le numéro 380, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de neuf ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu de cinquante-sept centimes.

Article treize Une terre sise au même lieu, formant le numéro 383, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de sept ares, cinquième classe, d'un revenu de quatorze centimes.

Article quatorze Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 384, section A du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de dix-neuf ares cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu de un franc quarante centimes.

Tous les biens immeubles ci-dessus sont situés sur le territoire de la commune de Labastide-du-Vert, canton de Catus, arrondissement de Cahors, département du Lot; ils sont tous portés à la matrice cadastrale sur la tête de monsieur Clary Antoine, gendre Trégous, à Labastide-du-Vert.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le dix-neuf juin courant et l'adjudication des dits biens a été continuée au trente-un juillet prochain.

En conséquence, l'adjudication des dits biens saisis aura lieu le Trente-Un Juillet prochain, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

En sus des charges. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'Avoué poursuivant, G. DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, F<sup>o</sup> ..... C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac. Sirop Laroze D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, manqué, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

ÉPICERIE A VENDRE DE SUITE BONNE CLIENTÈLE

S'adresser à M. Brunet, propriétaire, rue Fénelon.

Facilité de paiement

Le propriétaire-gérant, Layton.

Chemin de fer d'Orléans

Large table with multiple columns showing train schedules between Cahors, Montauban, and Capdenac. Includes times for morning and evening services.